

Service : RESSOURCES HUMAINES

N° : 17-2024



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 février 2024

Objet : **TABLEAU DES POSTES CREATION DE POSTE**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

PRESENTS :

Mmes DUMAS, FRAGOLA, GRANGEAT, LANNOY, LEJEUNE, LUCATELLI, MONDET, QUINETTE-MOURAT, RENOUF, RITZENTHALER, MM. AYACHE, BONAZZI, CRESPEAU, CROZES, FORT, GERARDO, GIRET, JAVET, LIZERE, LORIMIER, PEYRONNARD, POMMELET, RESVE, ROETS,

Présents : 24
Représentés : 2
Absents : 3
Votants : 26

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes NDAGIJE (pouvoir à D. GERARDO), TANI (pouvoir à A. FRAGOLA)

ABSENTS :

Mmes CAMBIE, FOURNIER
M. KAUFFMANN

Mme RITZENTHALER a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant la délibération n°071-2019 du Conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

• **Pôle Education - Emplois permanents (Art.L313-1 CGFP)**

Les postes budgétaires des animateurs sont créés et mis à jour en fonction des effectifs d'enfants et des emplois du temps (répartition de l'animation périscolaire méridienne, après l'école etc...). Afin d'ajuster les grilles de temps de travail créées et les postes, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit en :

- Supprimant les postes budgétaires suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DE	N° POSTE	DE
ANIMATION	ADJOINTS d'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps complet à 17h50 annualisées	non	AANT-M-RS-P1	
ANIMATION	ADJOINTS d'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps complet à 17h50 annualisées	non	AANT-M-RS-P6	

- Créant les 3 postes suivants d'animation périscolaire méridienne à compter du 1^{er} janvier 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DE	N° POSTE	DE
ANIMATION	ADJOINTS d'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à 8h20 annualisées		AANT-RS-14	
ANIMATION	ADJOINTS d'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à 8h20 annualisées		AANT-RS-15	
ANIMATION	ADJOINTS d'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à 8h20 annualisées		AANT-RS-16	

- **Pôles Jeunesse et Education - Emploi permanent (Art.L313-1 CGFP)**

Certaines activités issues de l'animation périscolaire et jeunesse ont été réorganisées afin de créer un poste à temps plein et ne plus recourir à un poste à temps non complet d'animation jeunesse. Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit en :

- Supprimant le poste d'animation périscolaire et jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DE	N° POSTE	DE
ANIMATION	ADJOINTS d'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à 16h30		AANT-8	

- Créant le poste suivant d'animation périscolaire et jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DE	N° POSTE	DE
ANIMATION	ADJOINTS d'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps complet		AANT-8	

DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS

- **Pôle Communication (Art.L313-1 CGFP)**

Suite à une mutation externe du responsable de pôle communication, et à son remplacement en interne par un rédacteur territorial dont le support budgétaire a déjà été créé, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit en supprimant le poste budgétaire suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DE	N° POSTE	DE
ADMINISTRATIVE	ATTACHES TERRITORIAUX	ATTACHE TERRITORIAL	A	Temps complet		ATT-3	



• **Service Police Municipale (Art.L313-1 CGFP)**

Dans le cadre de la finalisation du recrutement des agents de police municipale, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des grades des nouveaux agents à recruter en :

- Supprimant les postes suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
POLICE	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER	C	Temps complet	BRIG-1
POLICE	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER	C	Temps complet	BRIG-2
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CL.	C	Temps complet non à 4 heures hebdomadaires	AADM-P1-2

- Créant le poste suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
POLICE	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	C	Temps complet	BRIG-CP-5

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **22 FEV. 2024**
 Philippe LORIMIER
 Maire de Crolles

La secrétaire de séance
 Doris RITZENTHALER



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
 Pour le Maire, par délégation, Xavier PICAVET, Directeur général des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.